



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADEMIQUE

DU

LUNDI 4 NOVEMBRE 2013

ÉTAIENT PRÉSENTS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :Collège des professeurs des universités :

M. Georges GUELLAEN
 M. Philippe SARREMEJANE
 M. Papa DIOP
 Mme Colette GUILLOPÉ
 Mme Lucie GOURNAY
 Mme Marie-Claire GAZEAU
 M. Abdelhamid MELLOUK
 M. Régis MOILLERON
 Mme Frédérique PIGEYRE
 M. Christian TUTIN
 Mme Marie-Claire GAZEAU
 M. Mustapha ZIDI

Collège des maîtres de conférences et autres enseignants-chercheurs :

M. Arthur BROUILLET
 M. Jean-Marc LEBLANC
 M. Didier NICOLLE
 M. Yves PALAU
 Mme Geneviève ALLAIN
 M. Benjamin MOIGNARD
 Mme Barbara LAIK
 Mme Farida SEMMAK
 M. Olivier PÉGARD
 M. Philippe GERMAIN

Collège des ITA :

Mme Agnès GIGON

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

M. Jean-Marc PASQUIER

Collège dit « des usagers » :

M. Saïd Bakar DJALOUUD
 M. Sébastien FOUCHER
 M. Alexandre KHESALI
 Mme Mélanie VASSELIN

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :Collège des professeurs des universités :

M. Yvan GUILLOT (procuration donnée à Mme Barbara LAIK)
 M. Christian TUTIN (procuration donnée à M. Mustapha ZIDI)

Collège des maîtres de conférences et autres enseignants-chercheurs :

Mme Martine MEUNIER (procuration donnée à M. Yves PALAU)
 Mme Oriane WAGNER-BALLON (procuration donnée à M. Yves PALAU)
 Mme Audrey BONNEMAIZON (procuration donnée à M. Benjamin MOIGNARD)
 M. Guillaume MARCHE (procuration donnée à Mme Barbara LAIK)
 Mme Judith MONNIER (procuration donnée à M. Benjamin MOIGNARD)

Collège des usagers :

M. Sébastien LANGET (procuration donnée à M. Sébastien FOUCHER)
 M. Chris ROTTER (procuration donnée à M. Sébastien FOUCHER)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :Collège des personnalités extérieures :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Etudes et de la Vie universitaire
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Congrès 2000, Sténotypie
M. Christian CUESTA, Vice-président du Conseil d'Administration
Mme Liliane FINEZ, Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
M. Luc HITTINGER, Président de l'Université
M. Bernard JACQUET, Direction de la Recherche et de la Valorisation
M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
M. Stéphane JAFFARD, Assesseur au Conseil Scientifique
M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
Mme Brigitte MARIN, Administratrice provisoire de l'ESPE (représentée par Jacques CRINON)
Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologies
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV, Vice-présidente Humanités
M. Ghislain PROMONET, Direction des Ressources Humaines
Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des études et de la vie universitaire
Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales
M. François TAVERNIER, Directeur général des services
M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Invités exceptionnels :

M. Patrick CEGIELSKI, IUT de Sénart-Fontainebleau
M. Jérôme CHAUSSON, Coordinateur administratif et financier de la DEVE

ÉTAIENT ABSENTS ET NON REPRÉSENTÉS

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège des professeurs des universités :

M. Jérôme AUTHIER
 Mme Anne-Catherine BACHOUD
 Mme Sylvie BASTUJI-GARIN
 Mme Marie-Hélène DELFAU-LARUE
 M. Alain DESRAYAUD
 Mme Térésa KEANE GREIMAS
 M. Olivier MONTAGNE
 M. Jean-François PICARD
 M. Emmanuel DUGUET
 Mme Anne LEVADE
 M. Pierre PORTERO
 Mme Salah NAILI
 Mme Bénédicte FAURE

Collège des maîtres de conférences et autres enseignants-chercheurs :

Mme Anne-Françoise DE RUGY
 Mme Sabrina LARBI
 Mme Françoise BOTTEREL-CHARTIER
 Mme Nabila SEDDIKI

Collège des ITA :

M. Julien FREMONT

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Karine BELLANCE
 M. Laurent COQUANT
 Mme Valérie CORDIER
 Mme Chantal CORINUS

Collège des personnalités extérieures :

M. Marc JACOB
 M. Brice KERBER
 M. Julien LAFOND
 M. Damien LAMBERTON
 Mme Marie-Pascale MARTEL
 Mme SCHUH
 M. Renaud TISSIER
 M. Frédéric TOUMAZET

Collège des usagers :

Titulaires

M. Daniel ABOUKRAT
 Mme Agathe ALAIS
 M. Souad AMEUR
 M. Emmanuel AZOUGUI
 Alix BLANCHET DE LA SABLIERE
 M. Fabien CHEVALIER
 Diyar COMAK
 M. Sacha DERBI
 M. Édouard GELIN
 M. Romain GUYOTON
 M. Jérémy HERBET
 M. Arthur HUARD
 Mme Tania IBRIS
 M. Khalid LOIRDIGHI
 Mme Caroline NGUYEN
 Radomiora RAOMIALA
 Rinah SAPORTES
 Mme Julia Elisa SEPULVEDA DIAZ

Mazongua SITA
 Salwa SOUEID
 Arthur THÉVIN
 Stéphane VASSEUR

Suppléants

M. Ibrahim ASSADILLAH
 Mme Morgane BERTIN
 M. Hervé BOURSQUOT
 M. Mahamadou CAMARA
 Maelly CANTUEL
 M. Alpha DIALLO
 Aby Kane DIENE
 M. Alexandre MARQUET
 Mme Valentine MUTZ
 Mme Bérénice NSOUMBOU
 M. Thibault PERRIN

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Collège des personnalités extérieures :

M. Philippe ADAIR, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
 M. Dominique ARGOU, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux Partenariats Economiques
 M. Jorge BOCZKOWSKI, Assesseur au Conseil Scientifique
 M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux Finances
 M. Philippe BUNEL, Directeur du SECASC
 M. Pierre COURAUD, Direction du Développement
 Mme Jocelyne DUBOIS MAURY, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme Dimitra GAKI, Direction du Patrimoine et Maintenance Immobilière
 Mme Élise LAMARE, Assesseure Relations internationales
 M. Bernard LELU, Directeur du SUMPPS
 M. Éric LÉONEL, Directeur du SCEPPE
 M. Antoine MÉTER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
 Mme Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
 M. Philippe THIARD, Vice-président Patrimoine
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	8
1.1 Politique d'emplois 2014 : enseignants-chercheurs et chercheurs	8
1.2 Point d'information : méthodologie et calendrier de l'élaboration du projet d'établissement.....	14

La séance est ouverte à 16 heures 11 sous la présidence de Monsieur HITTINGER.

Le Président rappelle que cette réunion est le premier Conseil Académique Paris Est Créteil et il présente l'ordre du jour

(Projection de diapositives.)

M. CUESTA précise que le Conseil Académique est un nouveau conseil issu de la nouvelle loi ESR, qui a été promulguée durant l'été 2013. Cet organisme sera délibérant et consultatif. Il se substitue au Conseil Scientifique (CS) et au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU), puisqu'il rassemble ces deux conseils. Une période transitoire s'étalera jusqu'en 2016, date à laquelle il y aura des élections dans le cadre de cette réforme. Les statuts de l'UPEC seront révisés pour tenir compte de celle-ci. Le Conseil Académique se compose de deux commissions. Certains sujets n'auront pas besoin de repasser en Conseil d'Administration, puisque ces deux commissions sont décisionnaires. Néanmoins, dès lors que des décisions comportent une incidence financière, elles devront recevoir l'approbation du Conseil d'Administration.

- La commission formation universitaire, qui correspond à l'ancien CEVU, adopte la répartition des enveloppes des moyens destinés à la formation, les règles des examens, celles de l'évaluation des enseignements, et elle assure l'orientation des étudiants et la validation des acquis, la promotion et le développement des sciences.
- La commission recherche, qui correspond à l'ancien CS, adopte la répartition des enveloppes des moyens destinés à la recherche. Il fixe les règles de fonctionnement des laboratoires. Il est consulté sur les conventions avec les organismes de recherche. Il adopte des mesures permettant aux étudiants de développer des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

La formation plénière du Conseil Académique est consultée et peut émettre des votes sur toutes les orientations politiques, de formation, de recherche, de diffusion de la culture, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs vacants ou demandés sur la demande d'accréditation, et sur le contrat d'établissement à un autre moment aussi dans l'année. Elle propose au Conseil d'Administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants.

En 2016, la section disciplinaire du Conseil d'Administration deviendra la section disciplinaire du Conseil Académique.

La formation restreinte du Conseil Académique s'intéresse à la carrière des enseignants-chercheurs. Elle ne sera opérationnelle qu'à partir de septembre 2014. Un décret sur les enseignants-chercheurs est attendu, probablement pour janvier 2014.

Un décret sur la composition et la parité dans les conseils est attendu.

M. ZIDI demande si des commissions spécifiques de travail scientifique et des commissions spécifiques de travail pédagogique vont être créées.

Le Président explique que l'idée est d'arriver à trouver des modes de fonctionnement similaire pour la formation et pour la recherche et qu'un certain nombre de choses ont été mises en place dans le cadre des groupes de travail.

M. ZIDI propose de profiter de la création du Conseil Académique pour créer une commission d'évaluation enseignement recherche et avoir ainsi un lien entre l'enseignement et la recherche.

Le Président prévoit de voir quel mode de fonctionnement on peut adopter.

Il demande s'il y a d'autres remarques, questions ou commentaires. Il n'y en a pas.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Politique d'emplois 2014 : enseignants-chercheurs et chercheurs

Le Président rappelle qu'une lettre de cadrage a été adressée à la fois aux directeurs de composante, aux responsables d'équipe et à un certain nombre d'autres personnes. Elle contient deux éléments :

- L'UPEC maintient une politique d'emplois et elle ne gèle pas de postes.
- On ne se contente pas de reconduire les postes des personnes qui partent en retraite, on fait évoluer l'établissement en lien avec une stratégie qui consiste à mettre en avant la qualité de ces enseignants-chercheurs et à avoir un meilleur accompagnement sur certains projets.

La Direction a pris en compte 90 % des propositions des composantes pour élaborer la politique d'emplois 2014.

M. CUESTA présente la place de l'UPEC dans le système universitaire français. En 2011, elle avait un peu plus de 1 100 enseignants permanents à l'UPEC, sur près de 60 000 dans le système universitaire. En nombre d'enseignants permanents (en activité et hors surnombres), elle était 16^e sur 76 universités. En nombre d'enseignants-chercheurs, elle était au 22^e rang. En nombre d'enseignants du second degré, elle était en 2^e position. En pourcentage d'enseignants-chercheurs par rapport à l'ensemble des enseignants, elle était 71^e. Les enseignants-chercheurs représentaient environ 80 % de l'ensemble des enseignants, ce qui est environ le poids des enseignants-chercheurs dans le système universitaire français. En 2007, avec l'intégration de l'IUFM dans l'UPEC, beaucoup d'enseignants du second degré ont rejoint l'université et la part des enseignants du second degré dans l'ensemble des enseignants a donc augmenté.

Nationalement, les enseignants-chercheurs se répartissaient entre 34 % de PR et 66 % de Maîtres de conférences. À l'UPEC, ces chiffres étaient respectivement de 35 % et 65 %.

Le poids des enseignants-chercheurs de l'UPEC dans le système universitaire français est passé de 1,5 % (680 enseignants-chercheurs sur 45 465) en 2004 à 1,61 % (771 sur 47 904) en 2011.

La campagne d'emplois a été réalisée de la manière suivante :

- Un dialogue de gestion a eu lieu très en amont. Les composantes ont émis des besoins.
- Des fiches de postes ont été faites et examinées par les différents conseils.
- Un nouveau dialogue de gestion a eu lieu avec les directeurs de composante et leurs équipes avec les vice-présidents des trois conseils de l'université.
- La Direction a fait des arbitrages en suivant 90 % des propositions des composantes.

Le nombre de publications est plus important que le nombre de postes vacants puisque, notamment à la demande de l'ESPE, 7 postes d'enseignants du second degré sont transformés en postes d'enseignant-chercheur.

Mme GUILLOPÉ signale que pour certains postes, dans la colonne « changement de discipline et/ou de corps » du tableau de synthèse des publications des emplois d'enseignant-chercheur pour 2014

(tableau remis aux membres du Conseil Académique), c'est l'ancienne section qui est marquée, et non la nouvelle.

M. CUESTA répond qu'il peut y avoir des erreurs et il prévoit de vérifier ligne par ligne.

Le Président remercie les personnes qui ont travaillé à l'élaboration des fiches de poste et du tableau.

Mme ALLAIN fait remarquer qu'il serait difficile pour les membres du Conseil de voter sur un document reçu en séance. Elle souhaite obtenir des précisions sur les 10 % de propositions qui n'ont pas été retenus par la Direction.

Le Président rappelle qu'un travail a d'abord été fait au niveau des composantes. Ensuite, un travail a été fait en lien avec les VP sur la base des fiches de poste. Après, une discussion a eu lieu au niveau des discussions des directeurs de composantes. Ensuite, la commission d'évaluation a travaillé puis le sujet a été discuté de nouveau avec les directeurs de composante. Par conséquent, le Président refuse de rediscuter poste par poste.

Mme ALLAIN est d'accord mais elle souhaite une discussion composante par composante.

Le Président propose de répondre aux questions des membres du Conseil.

M. ZIDI souhaite obtenir un document de politique de chaque composante. Dans le tableau de synthèse, il constate que dans certaines composantes, le nombre de postes est en diminution. Il souhaite savoir si c'est une demande de ces composantes ou s'il y a un autre motif. Dans l'état actuel des choses, il ne se sent pas capable de voter sur la liste présentée.

M. MOSCOVICI signale que :

- Le profil du poste pour le CRRET n'est plus « biochimie et biologie moléculaire » mais « biochimie » tout court.
- Dans l'UFR de Sciences, 12 postes étaient vacants ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2014. Finalement, 11 postes seront publiés. En effet, un des postes d'enseignant-chercheur de l'UFR va être transformé en poste de BIATSS. Cette transformation était crainte par le conseil de gestion qui avait, en juin dernier, voté à l'unanimité contre cette possibilité, sachant qu'une transformation de poste d'enseignant-chercheur en poste de BIATSS avait déjà été subie par l'UFR de Sciences il y a deux ou trois ans. Ce poste était en biologie et va être transformé en IGR. M. MOSCOVICI s'oppose à cette transformation

Le Président explique que l'AERES (Agence de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) a porté contre l'UPEC une critique selon laquelle elle met beaucoup de postes d'enseignant-chercheur, en particulier dans certains laboratoires, mais elle a un déficit en matière d'ingénieurs. L'une des évolutions des sciences dures est d'avoir des plateformes opérationnelles et il faut des personnes de très haut niveau qui puissent faire fonctionner ces plates-formes. L'UFR de Sciences a demandé des créations de postes de BIATSS et la Direction a choisi de prendre en compte le poste qu'elle a jugé prioritaire en termes de BIATSS.

M. CEGIELSKI fait remarquer que l'IUT de Sénart-Fontainebleau avait demandé 2 postes et qu'il les a obtenus. Cependant, l'un des postes est marqué « IRG gestion » alors que l'IUT l'avait demandé en anglais, parce que cela permettrait d'avoir beaucoup plus de disciplines représentées du point de vue de la recherche.

Le Président explique que la Direction a considéré que la création d'un poste de Maître de conférences en anglais à l'IUT de Sénart-Fontainebleau ne permettrait pas vraiment à une personne de s'exprimer

en termes de recherche. Cependant, la Direction a pris en compte le sous-encadrement de Sénart-Fontainebleau. Après en avoir discuté avec le directeur de la composante, la Direction donc propose un poste en IRG gestion.

M. TUTIN signale que la commission d'évaluation du Conseil Scientifique a discuté des fiches de poste il y a quelques jours et ce matin. Il est donc un peu étonné :

- que l'on explique qu'il y a eu un dialogue sur la base des avis du Conseil Scientifique et du CEVU,
- que le résultat final des discussions soit présenté 45 minutes après, à la réunion du Conseil Académique.

Pour la FSEG, il y avait 2 postes de professeurs vacants. Il y a une transformation, un poste de Professeur et un poste de Maître de conférences. Il souhaite savoir quelle a été la teneur du dialogue de gestion qui a abouti à cette situation.

M. CUESTA explique que les conseils de l'université n'ont pas travaillé sur les fiches de poste mais que la commission du Conseil Scientifique a eu lieu en amont et que la Direction a eu l'avis de celle-ci.

En ce qui concerne FSEG, il y avait eu une demande de 2 PR à la FSEG :

- Un PR qui était l'agrégation de l'économie. Il faut 2 ans pour que ce PR arrive.
- Un PR par la voie longue. Dans ce cas, il faut faire une demande au Ministère et l'UPEC n'est pas sûr de l'obtenir.

Sachant que l'agrégation du supérieur devrait a priori être conservée dans la suite du décret sur les enseignants-chercheurs et qu'il y avait déjà des postes d'économie dans d'autres composantes, la Direction a considéré que ce poste était moins urgent et elle a pris, dans la liste des demandes de création qu'il y avait au niveau de la FSEG, le poste 06 MCF management santé, qui était une demande de création.

Mme BOIVIN exprime sa déception et son incompréhension par rapport au fait que sa composante perd en 2014 un poste de PR. Elle rappelle que la faculté de LLSH a accepté en juillet un plan d'économies de 300 000 euros sur sa charge d'enseignement pour que le rééquilibrage de son budget ne passe pas par des suppressions de postes. Le vice-président du Conseil d'Administration avait dit que si cette faculté ne faisait pas les économies demandées et qu'elle ne rééquilibrait pas son budget, il supprimerait des postes, sachant qu'un poste de PR coûte 100 000 euros. Le conseil d'UFR LLSH de l'UPEC a voté ce plan d'économies précisément pour éviter des suppressions de postes. Plusieurs facultés de LLSH sont déficitaires et ont refusé des plans d'économies et ont vu geler leurs postes. Le conseil d'UFR LLSH de l'UPEC comprend donc difficilement qu'il subisse la même loi que les UFR qui ont refusé des plans d'économies et qu'elle subisse une « double peine » : des coupes budgétaires et des suppressions de postes.

Le Président répond que :

- Au-delà des 300 000 euros d'économies au conseil de l'UFR de Lettres, l'université l'accompagne régulièrement en fin d'année et elle va encore le faire cette année, probablement à hauteur de 250 000 euros.
- La plupart des composantes classent et priorisent les demandes de postes, ce que ne fait pas la faculté des lettres. Il est donc très délicat de savoir où sont ses priorités. Compte tenu de cette incertitude et du fait que dans certaines disciplines il y a très peu d'étudiants, on

s'interroge sur l'opportunité de mettre un poste pour plusieurs décennies, alors que dans d'autres départements de la faculté des lettres, il y a des sous-encadrements.

- La Direction fait des propositions en dialoguant avec les uns les autres et dans des calendriers contraints. Donc si la Direction présente le tableau au dernier moment, c'est parce qu'elle a voulu écouter l'avis de tout le monde.
- Cette année, un poste est supprimé de la faculté des lettres, mais ce n'est pas la seule composante dans ce cas, et ces dernières années elle a plutôt été accompagnée dans un sens positif.

M. ZIDI ne souhaite pas que le Conseil Académique soit une chambre d'enregistrement, donc il insiste pour avoir au minimum une fiche de politique générale composante par composante pour que les membres du Conseil puissent se prononcer sur les choix qui lui seront proposés.

Le Président fait le vœu d'avoir ces fiches mais il souligne que cela demande du temps.

M. PEGARD fait remarquer que le Conseil Académique doit se construire, mettre en place des règles de fonctionnement et ne pas être mis « la tête dans le guidon » sur des affaires courantes telles que la politique d'emplois 2014. Il estime que cela fait « diversion » et il souhaite que l'on voie d'abord les postures et les attendus de chacun par rapport au Conseil Académique.

Le Président répond que :

- La loi qui crée les conseils académiques est sortie le 22 juillet 2013 et le travail du Conseil Académique de l'UPEC démarre donc par la campagne d'emplois 2014.
- Néanmoins, le Conseil Académique n'est pas pris uniquement par des affaires courantes. Par exemple, l'UPEC a présenté un rapport d'autoévaluation à l'AERES.
- Sur le projet d'établissement, un certain nombre de groupes de travail va être mis en place.
- Dans le cadre de la politique d'emplois, la Direction a beaucoup dialogué avec les différentes instances, alors qu'il y a 3 ans la recherche n'était pas du tout impliquée.
- Le Président entend les demandes des uns et des autres mais il explique qu'il faut respecter un calendrier et que, à un moment donné, il faut faire confiance à la Direction.

M. PEGARD souhaite qu'au Conseil Académique, si quelqu'un fait une remarque et qu'une personne souhaite y répondre, elle le fasse directement, sans que le Président lui donne la parole.

M. MELLOUK signale que :

- C'est la première fois que les élus CEVU voient un tableau tel que celui qui leur est présenté sur la politique d'emplois 2014.
- Les membres de la commission d'évaluation du Conseil Scientifique ont vu les fiches de poste, mais pas les élus du CEVU, on ne les a pas vues.
- Il comprend que la Direction soit tenue par un calendrier mais il est mal à l'aise par rapport au vote qu'on lui demande, parce qu'il n'a pas toutes les données sur les arbitrages faits par la Direction.
- C'est la première fois que le Conseil Académique se réunit et il faudra améliorer son mode de fonctionnement, notamment de façon à ce que les membres aient les éléments pour pouvoir se prononcer sur telle ou telle création de poste. **M. MELLOUK** estime que la parole doit être

circulaire, et non pas consister simplement à ce que chacun pose une question et reçoive une réponse.

- Il y a 43 postes vacants et 48 demandes de publication. Il souhaite savoir d'où vient la différence de 5 postes.

M. CUESTA explique que :

- À l'avenir, ce serait très bien d'envoyer avant la séance le document sur la politique d'emplois. Mais dans le cas de la politique d'emplois 2014, il y a eu des retouches juste avant le Conseil Académique, et il faut impérativement voter cette politique d'emplois au CA du 22 novembre 2013 parce qu'ensuite il faut enregistrer ces informations sur les serveurs du Ministère avant qu'ils ferment.
- L'ESPE a beaucoup d'enseignants du second degré, ce n'est pas un choix mais le résultat d'une histoire. Dans le cadre de la politique de l'IUFM aujourd'hui et de l'ESPE demain, les composantes ont modifié leurs structures en republiant une partie de leurs postes d'enseignant du second degré pour en faire des enseignants-chercheurs. 7 postes d'enseignants du second degré sont donc transformés en postes d'enseignant-chercheur à la demande de l'ESPE. C'est l'occasion de reprofiler certains postes et de redonner de la dynamique à certains laboratoires.
- Le mode de fonctionnement du Conseil Académique sera défini par les statuts de l'UPEC et par le futur règlement intérieur, en juillet 2014.

M. PASQUIER souhaite savoir sur quels critères se font les fiches de politique générale des composantes et comment se font les arbitrages.

Le Président répond que :

- La Direction a demandé ces fiches il y a au moins 5 mois et elle a eu des retours. On est arrivé assez rapidement à une défense des postes, ce qui n'est pas le même exercice que de reconduire des postes versus les éléments stratégiques.
- Elle a fait des contre-propositions par rapport à des propositions qui lui avaient été faites. Composante après composante, on est arrivé à un accord et à trouver des équilibres en interne et au niveau de chacune des composantes. La Direction a été attentive aux composantes qui étaient les moins encadrées.
- Le Président entend les demandes d'avoir des textes de politique stratégique des composantes et d'associer davantage le Conseil Académique dans ses deux parties (formation et recherche). La Direction s'efforcera de le faire.
- Sur la politique d'emplois 2014, on est arrivé à un compromis que le Président juge correct. Des progrès ont été faits durant les dernières années sur ce sujet.
- Il y a équilibres budgétaires à respecter pour pouvoir conduire la politique proposée par l'UPEC.

M. ZIDI est surpris d'entendre M. MELLOUK dire que les élus du CEVU n'ont jamais vu les fiches de poste, compte tenu du fait que le Conseil Scientifique a fait un travail de fond sur le versant recherche. Pour M. ZIDI, il est donc problématique de voter une liste de postes sans avoir vu le versant enseignement. Il estime que l'on aurait pu prendre le temps d'examiner en CEVU les profils d'enseignement.

M. CUESTA explique que cela n'est pas prévu dans la loi et que seul le CS avait dans ses prérogatives la qualification à donner aux emplois. Avec la nouvelle loi, cette prérogative a basculé du CS, c'est-à-dire de la commission recherche, vers le Conseil Académique plénier. Jusqu'en 2014, c'est l'ancien système qui s'appliquera, on a donc fait fonctionner le CS comme il fonctionnait précédemment.

M. ZIDI répond qu'il y a beaucoup de choses qui ne sont pas prévues par la loi mais que l'on fait.

Le Président rappelle que :

- Au niveau du CEVU, aucune commission d'évaluation n'a été mise en place, alors qu'une commission d'évaluation a été mise en place au niveau du CS il y a quelques années.
- On est dans une période de transition donc les choses sont complexes à gérer, mais il y a des choses que l'on pourra faire demain et qu'on ne faisait pas hier.

Mme GUILLOPÉ demande si la campagne d'emplois de BIATSS sera à un autre moment que la celle des postes enseignants-chercheurs, ou si elle n'est pas dans les prérogatives du Conseil Académique.

Elle souhaite savoir si c'est pour des raisons de calendrier que des postes d'enseignant du second degré ne sont pas passés.

M. CUESTA explique que la loi dit « la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur ». Pour le Conseil Académique, la loi ne donne pas d'indications par rapport aux BIATSS et aux enseignants du second degré.

Mme GUILLOPÉ rappelle que l'UPEC est un « monde global », qui ne comprend pas que des enseignants-chercheurs.

Le Président propose de passer au vote.

M. PASQUIER estime qu'il manque d'informations donc il s'abstiendra.

M. MELLOUK demande à M. CUESTA de rappeler les éléments de calendrier sur la politique d'emplois 2014.

M. CUESTA explique que tous les postes doivent être votés et remontés sur le site du Ministère juste après les vacances de Noël, début janvier, avant la fermeture du site. Les candidats auront ensuite un mois pour s'inscrire. Aujourd'hui, l'UPEC n'a aucun calendrier officiel du Ministère. Elle a basé son calendrier sur ce qui s'est passé l'année dernière, mais on sait déjà que la date de publication a été reculée. On a prévu pour le 22 novembre un Conseil d'Administration spécifique sur la campagne d'emplois.

M. MELLOUK fait remarquer que lors des campagnes d'emplois précédentes, on a perdu 3 postes de Professeur d'université mais on n'a pas eu la possibilité d'avoir cette information ni de le dire. Mais là, pour la campagne d'emplois 2014, deux directeurs de composante ont pu dire en Conseil Académique qu'ils perdent 2 postes.

Le Président répond que la prochaine fois, la Direction prendra en compte les éléments qui ont été évoqués par les membres du Conseil Académique. Il entend leurs difficultés à pouvoir se prononcer mais il répète que l'on est dans une période de transition, qu'il y a eu beaucoup de discussions et qu'il faut être capable de prendre des décisions.

M. BLANC donne lecture des procurations de vote.

Le Président soumet la politique d'emplois 2014 enseignants-chercheurs et chercheurs au vote du Conseil Académique.

Le Conseil académique consulté s'est déclaré favorable à la politique d'emplois 2014 pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs, par 16 voix « pour » et 19 abstentions.

(Luc HITTINGER quitte la séance à 17 heures 44.)

1.2 Point d'information : méthodologie et calendrier de l'élaboration du projet d'établissement

Projection de diapositives.

M. NICOLLE présente le projet d'établissement, qui donne des orientations stratégiques sur un horizon de 5 ans. Il couvre l'ensemble des missions de l'université : la formation, la recherche, la vie de campus, etc. La négociation d'un contrat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est prévue pour le début de l'année 2015, sachant que ce contrat s'appliquera pour les années 2015-2019.

Au-delà du projet d'établissement, il y a une réflexion sur un contrat de site : il s'agit de réfléchir à des partenariats avec les partenaires privilégiés de l'UPEC au sein de la communauté d'universités et d'établissements Paris-Est et aux modalités organisationnelles et institutionnelles qui permettront de mettre en œuvre l'ensemble de ces partenariats.

Le projet d'établissement a pour ambition de renforcer l'attractivité de l'UPEC tout en prenant en compte le contexte économique actuel.

Il s'inscrit dans la continuité de la construction de l'identité de l'UPEC.

Il vise à positionner l'UPEC dans un cadre régional, national et international.

Il fait l'objet d'un travail dans le cadre de partenariats académiques, scientifiques et socio-économiques.

Axes stratégiques

- Sur le volet recherche, le projet vise à conforter la dynamique des secteurs reconnus excellents et créer des moyens pour consolider et faire émerger des secteurs prometteurs.
- Sur le volet formation, l'objectif est de renforcer la visibilité de l'offre à l'échelle de l'Est francilien et de faire de l'UPEC une université de référence pour la formation tout au long de la vie et dans le domaine des innovations pédagogiques. L'UPEC a été sélectionnée dans le cadre du PIA pour les formations innovantes.
- La formalisation et l'institutionnalisation des partenariats de l'UPEC. Elle est un acteur important de son territoire, ce qui la différencie d'un certain nombre d'universités. Cet aspect doit être travaillé et renforcé.
- Travailler à l'amélioration de la vie de campus : améliorer la qualité des services, continuer de rénover et de réhabiliter des locaux pour faire en sorte que les conditions de travail soient maintenues ou améliorées pour l'ensemble des collègues.
- Continuer à travailler sur les questions de gouvernance, de mode de pilotage, de gestion pour faire progressivement évoluer le modèle de développement de l'UPEC.
- Etre un acteur déterminant et déterminé pour la construction de l'espace est-francilien de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Calendrier

Des groupes de réflexion se réuniront autour des thématiques du projet d'établissement entre novembre 2013 et la fin du mois de janvier 2014 pour aboutir à la production d'une synthèse dans le courant du mois de février 2014. Une consultation interne en ligne aura lieu avant la période des congés de Noël 2013. Les résultats de cette consultation seront restitués en janvier. Une synthèse des groupes de travail et la rédaction du projet auront lieu entre février et avril 2014 puis il sera validé par les instances. Il devrait être déposé au Ministère en mai ou juin 2014. La Direction précisera le calendrier le moment venu.

Méthodologie

- Un cadrage stratégique. L'idée est de tracer un cadre général pour intégrer l'ensemble des réflexions et la préparation de la rédaction du projet. Une lettre de cadrage stratégique sera signée par le Président lors de la première quinzaine de novembre 2013, et des éléments de diagnostic seront construits pour le lancement des groupes de travail.
- La construction du projet en tant que tel. Elle s'étalera sur une période de 4 mois, de novembre 2013 à février 2014. Le projet sera construit de manière extrêmement partagée ce projet d'établissement. Il y aura des groupes de travail jusqu'en janvier 2014, une synthèse de leurs travaux puis la rédaction du projet. Ensuite, il y aura la consultation interne évoquée précédemment : l'idée est de « prendre le pouls » de la communauté universitaire, aussi bien les enseignants, les enseignants-chercheurs, les personnels BIATSS, les étudiants et les partenaires de l'UPEC, sur un certain nombre de points. Un questionnaire sera mis en ligne entre fin novembre et la veille des congés de Noël. Il portera sur des éléments de bilan et d'identité et visera aussi à avoir un retour sur quelques axes de progression potentiels au sein de l'UPEC. Cette consultation s'inscrit dans la continuité du travail fait avec l'Association européenne des universités (EUA) et le rapport de l'EUA et dans la continuité du travail qui a conduit à la rédaction du rapport d'autoévaluation qui a été remis à l'AERES le 15 octobre 2013.
- Le contrat de site. L'idée est que le projet d'établissement s'inscrive dans une logique de site. Il est prévu de rencontrer les partenaires, notamment socio-économiques, sur la fin de l'année 2013. Un comité des partenaires va être mis en place en décembre 2013 ou début janvier 2014. Le contrat de site sera rédigé en association avec les partenaires, notamment l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), durant le 1^{er} trimestre 2014. L'idée est de les associer de la manière la plus étroite possible pour aider l'UPEC à soutenir son projet d'établissement auprès d'un certain nombre d'interlocuteurs, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et d'autres interlocuteurs financiers.
- Les groupes de travail. L'idée est d'ouvrir des chantiers relativement transverses et d'associer des représentants de l'ensemble de la communauté pour faire émerger des propositions d'actions, etc. L'idée est aussi de se nourrir de ce qui a pu être fait en France ou chez un certain nombre d'interlocuteurs universitaires au niveau européen ou au niveau international. Il s'agit de construire des propositions originales pour faire en sorte que l'université soit attractive et que l'on soit en capacité de montrer comment l'UPEC se différencie d'autres universités. Les groupes de travail associeront l'équipe de direction politique de l'UPEC, les directeurs de composante, les directeurs de laboratoire, les élus des conseils centraux, les personnalités extérieures siégeant dans les conseils centraux et les directeurs de services centraux ou de services communs. Un total de 180 ou 190 personnes pourrait donc participer

aux groupes de travail. 3 réunions sont prévues. Une première réunion sur la deuxième quinzaine du mois de novembre. L'idée est de s'approprier la thématique transversale, de commencer affaires émergées des idées et de commencer à trouver ce que peuvent être les pistes de travail et les propositions.

Il y aura 8 groupes de travail :

- « L'UPEC, université de référence pour la formation tout au long de la vie »
- « La recherche à l'UPEC, dynamisme et attractivité scientifique »
- « L'internationalisation à l'UPEC, une nouvelle approche globale dans un contexte partenarial »
- « L'UPEC, acteur du développement de son territoire et partenaire recherché pour des projets universitaires et scientifiques »
- « Démarche de qualité de service au bénéfice des étudiants et des personnels »
- « L'UPEC en route vers le numérique, des usages renouvelés et des outils adaptés aux besoins des personnels et des usagers »
- « L'étudiant de l'UPEC, un acteur de sa formation et de la vie de campus »
- « UPEC et UPEM au sein de l'université Paris-Est, des domaines de collaboration renforcés pour préparer l'avenir ».

Une synthèse sera produite pour chacun des groupes avec des axes prioritaires, des propositions d'action priorisées et peut-être un accompagnement. Ces synthèses seront présentées lors de réunions sur les différents sites de l'UPEC en février et mars 2014. Ensuite, des arbitrages seront rendus par l'équipe de direction sur la base des propositions des groupes et seront présentés aux conseils de l'université.

(Monsieur PALAU quitte la séance à 18 heures 06.)

Les membres du Conseil Académique vont recevoir la liste des groupes de travail et le calendrier de leurs réunions. Il sera proposé de s'inscrire dans les groupes. L'idée est d'avoir 25 à 30 personnes par groupe.

Mme GUILLOPÉ demande si les groupes de travail seront ouverts seulement aux membres élus ou nommés des conseils.

M. NICOLLE explique que l'idée est que ces groupes soient composés de personnes qui sont dans la liste de représentation : directeurs de composante, directeurs de laboratoire, équipe politique, élus des conseils, représentants des partenaires dans les conseils et directeurs de services communs et de services centraux.

Mme GUILLOPÉ demande la parité hommes/femmes dans chaque groupe.

Mme BOIVIN rappelle que l'année dernière, elle a protesté contre l'atomisation de la réflexion sur la nouvelle offre de formation en 4 groupes de travail et en un nombre de réunions qui était de 3 ou 4 pour chaque groupe. Elle a protesté parce qu'elle estimait que les directeurs de composante étaient tous concernés par tous les sujets traités par ces 4 groupes et que tous auraient dû y participer. Elle signale qu'il y a eu une réunion sur les champs d'accréditation qui n'a réuni que des membres des équipes de direction des deux universités - UPEC et UPEM - et de leurs services. Il n'y avait aucun responsable de formation. Dans d'autres groupes de travail, l'assistance n'était jamais la même et il fallait recommencer les mêmes débats à chaque fois sur le même sujet. Sur le projet d'établissement,

elle estime que l'on propose 8 groupes de travail dont les sujets sont aussi liés que l'étaient ceux des groupes de travail sur l'offre de formation, et elle considère qu'ils requièrent tous la présence des directeurs de composante.

M. NICOLLE répond que :

- Les directeurs de composantes sont concernés par tous les groupes de travail. Il est donc prévu que les directeurs de composante puissent se faire représenter dans les groupes par un collègue qui a une mission plus particulière.
- Les travaux de tous les groupes seront présentés au CODIR.

Mme ALLAIN souhaite obtenir des précisions sur la définition du mot « établissement » puisque Luc HITTINGER a donné il y a 8 jours une interview à l'AEF où il disait que l'on allait vers un seul établissement entre l'UPEC et l'université de Marne-la-Vallée.

De plus, elle ne voit pas l'offre de formation dans le projet d'établissement. Elle demande si ce sujet est séparé du projet.

M. NICOLLE répond que non. La prochaine offre de formation va être construite sur la fin de l'année 2013 et sur le 1^{er} trimestre 2014, parallèlement à la construction du projet d'établissement. Les deux sujets vont devoir s'imbriquer globalement.

M. CUESTA répond à la question de Mme ALLAIN concernant la définition du mot « établissement ». Il précise que la date indiquée par le Président pour le regroupement entre l'UPEC et l'UPEM est 2016 mais qu'un contrat de site sera déposé en 2015 par l'UPEC pour les années 2015-2019.

Mme ALLAIN fait remarquer que l'année 2016, date du regroupement, est incluse dans la période du contrat de site.

M. CUESTA confirme. Le contrat de site devra préciser comment l'UPEC et l'UPEM seront regroupées. Les mandats des équipes de direction de l'UPEC et de l'UPEM arriveront à expiration en 2016. C'est donc à partir de cette date que l'on souhaite avoir une université unique dans l'Est francilien. Cette université unique réunira l'UPEC, l'UPEM, la communauté d'universités et d'établissements, et des partenaires comme l'École des Ponts, l'ESIEE, les organismes de recherche, les collectivités locales, etc. Mais pour l'instant, l'UPEC travaille plutôt sur son contrat de site.

M. MELLOUK juge que :

- Le fait de programmer toutes les réunions des groupes de travail est une très bonne chose mais il est nécessaire de prévoir plusieurs dates de restitution de leurs travaux auprès du Conseil Académique ou de commissions pour pouvoir en débattre ensemble.
- On ne peut pas réfléchir à déposer un contrat de site pour 2015 sans avoir présent à l'esprit la question de l'université unique Paris-Est. Il faut donc clarifier le plus possible ce sujet.

Il a du mal à voir comment le contrat de l'UPEC va s'articuler par rapport au retour de l'AERES. Il demande si la nouvelle offre de formation va prendre en compte ce qui est dit au niveau des évaluations ou si l'on peut avancer dans la réflexion sur le contrat d'établissement sans avoir en tête un retour sur les actions d'évaluation, sachant que ce retour interviendra, au mieux, en février ou mars 2014.

M. NICOLLE répond que :

- Les travaux des groupes feront l'objet de restitutions sur les sites et elles seront des moments de dialogue.
- Des restitutions sont prévues dans le cadre des CODIR et on reviendra vers les conseils à certains moments pour jalonner la construction du projet d'établissement.
- Il y a eu des restitutions sur le groupe UPEC-UPEM sur différents sujets. Sur chacun des groupes de travail, une note a été écrite et il y a eu un CEVU où les choses ont été présentées. Il y a eu des débats.

M. MELLOUK objecte qu'il y a eu un retour une seule fois et il demande que l'on prenne le temps de débattre.

M. NICOLLE répond que lorsqu'il y a une restitution dans un conseil, il y a un temps de débat qui lui est associé.

M. MELLOUK demande que l'on prévoie dès à présent plusieurs dates de débats

M. NICOLLE rappelle que :

- Il y a un calendrier de réunions qui va jusqu'à la fin de janvier 2014 et il y aura ensuite un temps de rédaction et un temps de restitutions et d'échanges. Il demande à M. MELLOUK de laisser un peu de temps à la Direction pour qu'elle propose un calendrier prévisionnel de réunions de restitutions et d'échanges entre fin janvier et fin mai 2014 sur la deuxième séquence de l'opération.
- Des retours sur l'auto-évaluation des laboratoires de recherche et de l'offre de formation sont attendus pour février, mars ou peut-être avril, et cela fait partie de l'exercice que l'UPEC connaît habituellement puisque c'est le cinquième ou le sixième contrat d'établissement qu'elle prépare. Quand on fait une proposition sur une offre de formation, on n'est jamais certain que cette offre de formation soit accréditée dans la nouvelle procédure.
- Les groupes de travail sur le projet d'établissement peuvent permettre de produire un certain nombre de réflexions indépendamment de la réponse que l'on aura, par exemple, sur la question de savoir si une licence professionnelle sera accréditée ou non et reconduite ou non.
- Ce n'est pas la Direction qui établit le calendrier de l'AERES. Elle « fait avec ».

M. ZIDI estime que la restitution des groupes de travail doit se faire dans les conseils centraux, Il rappelle que ce sont les conseils centraux qui décident au sein d'une université. Pour lui, il ne serait donc pas acceptable de simplement transmettre une information puis passer au vote. Il estime qu'il faut dans les conseils centraux, en particulier le Conseil Académique, un débat sur chacun des thèmes des groupes de travail. Il demande que l'on programme ces débats par avance.

Il estime que la question du regroupement entre l'UPEC et l'université de Marne-la-Vallée doit être tranchée très rapidement parce qu'on ne peut pas enclencher des réflexions sur le projet d'établissement sans avoir des éléments solides sur cette question.

M. NICOLLE répond que :

- Les dates des conseils sont annoncées suffisamment longtemps à l'avance et elles continueront de l'être.

- Il est de tradition dans les conseils de l'UPEC que lorsqu'une présentation est faite sur un sujet, on ouvre un débat et on laisse place à une large expression. Cette pratique continuera.

M. ZIDI suggère de faire un point d'étape.

M. NICOLLE explique que :

- Avant d'en arriver à la présentation définitive du projet d'établissement, il y aura à minima un point d'étape intermédiaire.
- La question du regroupement entre l'UPEC et l'UPEM est en cours de débat et elle n'est pas simple. On peut espérer avoir une meilleure visibilité sur ce sujet à la fin de l'année 2013. À mesure que cette visibilité va progresser, des informations et des propositions seront faites à l'ensemble de la communauté universitaire.
- Un certain nombre de réunions se sont tenues sur l'offre de formation et sur des questions transverses entre UPEC et l'UPEM. Les participants aux groupes de travail sur ces questions ont su faire des propositions tout en ne sachant pas plus qu'aujourd'hui quelles étaient la situation et la date de regroupement entre les deux universités.

M. CUESTA demande s'il y a d'autres questions. *(Il n'y en a pas.)*

La séance est levée à 18 heures 32.